



Hélène HOUPERT
 Architecture Ecologique
 2, Le Bonneuf
 44390 NORT SUR ERDRE
 02.40.37.59.14

quantité de matériaux bio sourcés

mediatheque de Sucé sur Erdre
 surface de plancher 502 m²



Ref Bat Existant

DESIGNATION	Type	Repere	Larg	Hauteur	LG en M	Nombre	M3	Kg	KG/SP
Arba +entrait +poincon	BM raboté	Ferme	0,140	0,14	3,20	18	1,13	564,48	
JDF +Blochet	BM raboté	Ferme	0,140	0,140	2,50	24	1,18	588,00	
Panne	BMR	Travée 1,2,3,4,6,7	0,080	0,220	8,50	9	1,35	673,20	
Panne	BMR	Travée 5	0,080	0,220	4,60	3	0,24	121,44	
Chevron	BM		0,050	0,075	4,00	120	1,80	900,00	
bois d'oeuvre							5,69	2847,12	
<i>isolation bois</i>									
Isolair 35 mm						250 m ²	8,75	1922,00	
<i>total existant</i>							14,44	4769,12	
Extension									
bois d'oeuvre							28,38	14189,28	
<i>isolation</i>									
Isolair	60 mm	Versant nord				215 m ²	12,90	2830,00	
Pavatherm plus	80 mm	Facade				150 m ²	12,00	2470,90	
Pavatherm plus	100 mm	Versant sud				75 m ²	7,50	1519,56	
OSB 3	12 mm	Facade				150 M ²	1,80	1116,00	
OSB 3	18 mm	Versant nord				215 M ²	4,50	2925,00	
<i>isolation Ouate de cellulose</i>								12700,00	
							38,70		
<i>total extention</i>							67,08		
total bois d'oeuvre							40,37	21077,40	41,99
total bois isolation							41,15	8742,46	17,42
total ouat de cellulose							0,00	12700,00	25,30
total matériaux bio-sourcés							81,523	42519,86	84,70

PARTIE III : EXIGENCES ASSOCIÉES AU LABEL "BATIMENT BIOSOURCÉ"

le resultat des calculs de matière biosourcée montre que l'opération pourrait être largement atteindre le troisième niveau, tant en incorporation minimale qu'en terme de représentativité des familles de produits

Préoccupations			Justificatifs	
			Études	Fin de réalisation
1.1. Incorporation minimale de matière biosourcée Chaque niveau du label requiert un taux minimal d'incorporation de matière biosourcée exprimé en kg/m ² de surface plancher			Note de calcul du taux d'incorporation conformément à l'annexe 1 de l'arrêté [B]	Preuves du respect des éléments de la note de calcul conformément à l'annexe 1 de l'arrêté [B]
	Bâtiments tertiaires* et Equipements Sportifs	Industrie, logistique et transport		
1er niveau 2013	18 kg/m ²	9 kg/m ²		
2ème niveau 2013	24 kg/m ²	12 kg/m ²		
3ème niveau 2013	36 kg/m²	18 kg/m ²		
*hors industrie, logistique et transports				
1.2. Représentativité des familles de produits biosourcés Le 1 ^{er} niveau du label exige la mise en œuvre d'au moins deux produits de construction biosourcés remplissant des fonctions différentes au sein du bâtiment. ET L'atteinte du 2 ^{ème} niveau et du 3 ^{ème} niveau du label exige la mise en œuvre d'au moins deux familles de produits biosourcés différentes.			Notice justifiant du respect des exigences de mixité pour les produits pris en compte dans la note de calcul	Preuves que les caractéristiques de produits mis en œuvre correspondent aux hypothèses de calcul